

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Exemple : pour un Prêt Etude OSEO de 8.000 €, remboursable sur 3 ans après 2 ans de franchise partielle, vous remboursez 24 mensualités de 19,33 €, puis 36 mensualités de 232,30 € au TAEG fixe de 3,51% (taux nominal annuel fixe : 2.90%), Montant total dû par l'emprunteur : 8 975,42 € dont de 148,80 € de commission de garantie OSEO. Mensualité hors assurance facultative (décès et perte totale et irréversible d'autonomie calculée sur le capital restant dû). Montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance 2,66 €.

Prêt Etude OSEO



Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

Avec le Prêt Etude OSEO, vous bénéficiez pour vos études supérieures d'un Prêt Personnel garanti par l'Etat.

Ce prêt s'adresse aux étudiants français ou ressortissants de l'UE, âgés de 18 à 28 ans, poursuivant des études dans l'enseignement supérieur en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français et ne pouvant prétendre au Prêt Etude avec caution personnelle.

Il permet de financer les frais de scolarité mais aussi toutes les dépenses liées au transport, au logement et à la vie courante de l'étudiant.

CARACTERISTIQUES

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

Carte d'identité ou passeport et attestation de résidence depuis 5 ans (quittance de loyer ou documents administratifs) pour les membres de l'EEE.

MONTANT

15.000 € au maximum pour toute la durée des études. Vous devrez signer une déclaration sur l'honneur attestant que le total de vos Prêts Etudiant garantis par l'Etat n'excède pas 15.000 €.

MISE A DISPOSITION DES FONDS

En une fois à la mise en place du crédit ou fractionnée à votre demande.

REMBOURSEMENT

Vous pouvez différer le remboursement de votre prêt à votre entrée dans la vie active ou bien commencer à rembourser immédiatement.

La durée totale du prêt doit être comprise entre 24 et 119 mois, période de franchise incluse.

La franchise peut être

- totale : pendant la période de franchise, vous ne payez que l'assurance si elle est souscrite
- ou partielle : pendant la période de franchise, vous payez les intérêts et l'assurance. Choisir la franchise partielle permet d'alléger les mensualités et le coût total du crédit.

Un remboursement anticipé total ou partiel est possible à tout moment sans frais.

GARANTIE DE L'ETAT

Elle couvre 70% du montant du crédit.

Elle est gérée par OSEO Garantie en contrepartie du versement d'une commission calculée sur le montant total du crédit et prélevée lors du 1^{er} déblocage du prêt.

Durée totale du crédit (période de franchise incluse)	Commission calculée sur le montant total du crédit
≥ 24 mois et < 36 mois	0,90 %
≥ 36 mois et < 48 mois	1,23 %
≥ 48 mois et < 60 mois	1,56 %
≥ 60 mois et < 72 mois	1,86 %
≥ 72 mois et < 84 mois	2,24 %
≥ 84 mois et < 96 mois	2,59 %
≥ 96 mois et < 108 mois	2,94 %
≥ 108 mois et < 120 mois	3,30 %

TAUX

Compte tenu de la commission de garantie, le TAEG varie en fonction de la durée totale du crédit .

ASSURANCE EMPRUNTEUR FACULTATIVE

Pour plus de tranquillité, le crédit peut être assorti d'une Assurance Décès ou Décès et Incapacité de travail. Pour une cotisation modique (assurance Décès : 0.40% annuel de l'encours, assurance DIT : 0.75% annuel de l'encours), en cas de décès ou d'incapacité de travail, les mensualités seront prises en charge par l'assurance.

(1) Informations non contractuelles, Taux réservé aux détenteurs d'un Eurocompte. Conditions septembre 2010, sous réserve d'acceptation du dossier.

Conformément à la loi, si vous ne vous êtes pas rendu en agence pour conclure ce contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion de ce contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf si vous demandez la mise à disposition des fonds à compter du huitième jour suivant votre acceptation. En cas d'exercice de la faculté de rétractation vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de rétractation à l'exclusion de toute pénalité. Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garanties des Dépôts dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application : pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif FBF 18 rue Lafayette 75440 Paris cedex 09. Pour tout litige relevant de la compétence du médiateur, vous pourrez vous adresser, gratuitement et par courrier, au médiateur dont dépend votre Caisse de Crédit Mutuel et dont une brochure dédiée est disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.